FORMATION COURTE

LA PRÉPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS



| FORMATION COURTE | LA PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

PRÉSENTATION PRINCIPALE

La Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz propose la formation « préparation aux concours administratifs ». Celle-ci s'adresse aux personnes désireuses de se présenter aux concours administratifs de catégorie A ou B (étudiants, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, salariés du privé, ...) pour les préparer au mieux aux différentes épreuves qu'ils subiront le jour du concours.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation permet notamment aux stagiaires de postuler aux concours suivants :

- IRA,
- Attaché Territorial,
- Concours des Finances (Impôts, Trésor, Douanes),
- Ministère de l'intérieur (Police, gendarmerie),
- Ministère de l'enseignement supérieur,
- Ministère de l'éducation nationale.
- Ministère de la justice (greffier) et de l'administration pénitentiaire,

- ...

La formation est ouverte à toute personne (étudiants, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, salariés du privé, ...) souhaitant se présenter aux concours administratifs, internes et externes, de catégorie A ou B et vise à s'adapter au candidat, peu importe le type de concours.

L'adaptation se fait notamment à travers les exercices de méthodologie, spécifiques aux concours tentés par les candidats, et la possibilité de suivre d'autres cours à la faculté au cas où ces cours ne seraient pas dispensés dans la prépa. L'adaptation se fait aussi par le biais de conseils personnalisés, d'exercices blancs propres aux concours voulus à l'écrit (peu importe le type d'exercice : note de synthèse, note administrative, questions à réponses courtes, QCM ou encore dissertation de culture générale ou autre) comme à l'oral (mise en situation devant un jury, rédaction de rapport préalable, ...). Le tout accompagné de corrections générales et personnalisées.

POUR QUI ? LES CONDITIONS NÉCESSAIRES

- Avoir la nationalité française,
- Avoir plus de 18 ans.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de la faculté de Droit, Economie et Administration de Metz et de personnes en poste dans d'autres administrations susceptibles de pouvoir apporter une expérience pratique sur les différents concours et postes susceptibles d'être occupés à l'avenir.

La pédagogie de l'équipe enseignante repose sur le rappel des notions essentielles et sur la correction de travaux individuels destinés à préparer les candidats aux attentes des jurys du concours. Les interventions ne sont pas conçues comme des enseignements magistraux mais sont axées sur la méthodologie et l'actualisation des matières aux concours. L'apprenant doit également fournir un travail personnel, conformément aux directives des enseignants.

■ DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE DE LA FORMATION

Afin de satisfaire le plus grand nombre, les enseignements sont organisés chaque vendredi dans des plages comprises entre 13h35 et 19h45 et le samedi matin entre 8h et midi à raison de 6 à 10 heures par semaine. La durée des cours est en principe de deux heures. Le cas échéant, des rattrapages pourront être organisés le samedi matin.

Les enseignements sont susceptibles de débuter mi-septembre et de s'achever courant du mois d'avril.

■ LE PROGRAMME

I – Méthodologie - 30h

Préparation à la note de synthèse et à la note administrative. Méthode de la dissertation et des questions à réponses courtes ou QCM.

Méthode de l'oral et de la conversation avec un jury.

II – Grands problèmes politiques et sociaux du monde contemporain - 20h

La préparation à l'épreuve de culture générale vise à permettre aux candidats d'appréhender les problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain dans le cadre de la dissertation et de l'épreuve orale de sélection aux concours administratifs.

Les séminaires, consacrés à des thématiques précises de culture générale, sont destinés à préparer les élèves aux attentes des jurys de concours : l'expression sur un sujet donné, tant d'une analyse des faits et des événements que d'une interprétation personnelle et argumentée.

Dans le cadre de cet enseignement, des travaux seront proposés aux élèves afin de les entraîner dans les conditions de concours et un corrigé personnalisé leur sera remis à l'issue.

III – Enseignements disciplinaires

Droit constitutionnel et institutions politiques - 20h

Grands principes / pouvoir exécutif : le Président de la République, le Gouvernement/ le Parlement : l'Assemblée nationale, le Sénat / le Conseil constitutionnel / les rapports entre le Parlement et le Gouvernement : élaboration de la loi, contrôle de l'activité gouvernementale / l'autorité judiciaire.

Droit administratif et institutions administratives - 20h

Grands principes / pouvoir exécutif : le Président de la République, le Gouvernement / le Parlement : l'Assemblée nationale, le Sénat / le Conseil constitutionnel / les rapports entre le Parlement et le Gouvernement : élaboration de la loi, contrôle de l'activité gouvernementale / l'autorité judiciaire.

• Droit administratif et institutions administratives - 20h

L'administration de l'Etat (administration centrale, services déconcentrés, Préfet) / Les collectivités territoriales décentralisées : la région, le département, la commune Les différents modes de gestion des services publics : régies, établissements publics, entreprises publiques / Les actes de l'administration (décisions unilatérales, contrats administratifs) / Le principe de légalité- L'organisation et la compétence des juridictions administratives / Police administrative / Responsabilité administrative.

• Finances publiques - 16h

Le budget de l'Etat et des collectivités territoriales : préparation, vote, exécution et contrôle / Les ressources publiques / Les dépenses publiques / La cour des comptes, les chambres régionales des comptes.

Economie - 16h

Les acteurs de la vie économique et leurs opérations / La production (valeur ajoutée, PIB, facteurs de production) / Répartition et consommation : les revenus (répartition, redistribution) ; la consommation des ménages / Les circuits monétaires / Les dysfonctionnements (inflation, chômage) / Le rôle de l'Etat (politique économique, intervention) / Le développement et ses inégalités (croissance) / Economie internationale

LE COÛT DE LA FORMATION

610 euros — règlement à réception de l'avis des sommes à payer ou de la facture émanant de l'Université de Lorraine.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être prises avant <u>le 15 septembre</u>.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet : http://dea.univ-lorraine.fr rubrique « Nos formations > Préparation aux concours administratifs »

Pour tout renseignement, s'adresse à :

M. Christophe DE BERNARDINIS, responsable pédagogique de la formation Christophe.de-bernardinis@univ-lorraine.fr 03.87.31.57.39

